

Ils peuvent passer au rouge

A Nancy, Essey, Laxou et Vandœuvre, les cyclistes peuvent griller certains feux rouges.

Les mauvaises langues diront que cela ne fait que rendre licite une pratique déjà largement en cours... Toujours est-il que dans le jargon des élus, cela s'appelle un « tourne à droite ». Ce sésame permet aux deux-roues non motorisés de passer allégrement au rouge pour... tourner sur leur droite.

30 panneaux de signalisation indiquant cette faveur seront prochainement installés dans tout autant de carrefours de quatre villes du Grand Nancy. Quatre communes qui se sont portées volontaires pour cette opération test : Nancy, Essey, Laxou et Vandœuvre.

Ce dispositif existe depuis de nombreuses années en Allemagne, depuis 1990 aux Pays-Bas. En France, il a été expérimenté à Strasbourg, Bordeaux, Nantes avant de donner lieu à un décret du ministère de l'Environnement et des Transports, modifiant le Code de la route. Il favoriserait la sécurité des usagers du vélo en leur permettant d'effectuer un départ anticipé et d'échapper au démarrage du flot des voitures.

Le Grand Nancy a donc décidé de le tester à son tour. « Les quatre communes concernées ont pris un arrêté, car la pratique engage la responsabilité du maire », précise Gérard Royer, vice-



■ 30 carrefours sont concernés.

Photos Pierre MATHIS

président de la CUGN, délégué notamment à la politique du vélo.

« Un peu petit non ? »

Elles ont ensuite désigné les carrefours où le « tourne à droite » est susceptible d'être mis en place « sans mettre en danger quiconque ». Ces intersections sont, ou seront dans les prochains jours, matérialisées de panneaux spécifiques : un triangle bordé de rouge avec un vélo et une flèche sur la droite. Hier, seule la place de la Victoire à Laxou était équipée de deux ces triangles (l'un au bas de la rue Ernest-Renan, l'autre

rue de Maréville).

« Nous engageons quand même à la prudence », prévient Gérard Royer. « Les cyclistes doivent céder le passage notamment aux piétons... ». Passer au rouge est autorisé sous conditions.

« Et pas n'importe où », rappelle l' élu. « Les carrefours choisis ne l'ont pas été à la légère. Il ne faudrait pas que cette tolérance généralise des comportements dangereux ». D'ailleurs, martèle l' élu, griller un feu rouge (non autorisé) pour un cycliste peut coûter 90 €, soit le même tarif que pour un automobiliste.



■ Pas vraiment une révolution pour Bernard.

Oui. Mais dans les faits, les deux-roues sont rarement verbalisés. « J'ai déjà été rappelé à l'ordre, pas plus », avoue Bernard, alerte retraité croisé hier place de la Victoire justement. Et pour qui « le tourne à droite » ne sera pas une révolution.

« Le panneau est un peu petit, non ? », remarquait quant à lui Laurent, autre adepte du vélo. « Un mar-

quage au sol aurait été plus pertinent. Et puis trop d'infos tuent l'info... Ce carrefour comporte déjà beaucoup de panneaux indicateurs... Pas sûr qu'on fasse attention à ce petit triangle supplémentaire ».

C'est un test. Susceptible d'être corrigé. L'observatoire chargé du retour d'expérience le dira.

Valérie RICHARD